



**4e Congrès
Extraordinaire
de l'UPU – Riyad**
1 - 5 Octobre, 2023



Ouverture de l'UPU

L'Union postale universelle (UPU) s'apprête à discuter des réformes à apporter à l'organisation afin de promouvoir davantage l'engagement des acteurs du secteur postal élargi au sein du territoire postal unique de l'UPU, c'est-à-dire le réseau postal international régi par les traités internationaux de l'UPU. Ces traités garantissent un service universel pour tous les habitants des 192 Pays-membres de l'UPU et cette obligation de service universel est respectée par l'opérateur postal de chaque Pays-membre.

L'adhésion à l'UPU et, par conséquent, l'accès à ses accords multilatéraux, à ses forums de discussion et à ses processus décisionnels, ainsi qu'à ses produits et services, ont toujours été réservés aux gouvernements et à leurs opérateurs postaux. Les propositions d'ouverture de l'UPU visent à renforcer la participation des acteurs du secteur postal élargi dans le cadre des forums, du réseau ainsi que des produits et services de l'UPU.

Qui sont les acteurs du secteur postal élargi?

Les acteurs du secteur postal élargi comprennent des entreprises privées et des organisations partenaires, telles que les commerçants en ligne, les sociétés de messagerie, les prestataires de services logistiques, les prestataires de services financiers, les compagnies aériennes, les entreprises de transport ferroviaire et autres entreprises de transport, les organisations douanières, les fabricants de solutions postales ou relatives au secteur postal, les associations de consommateurs, les syndicats et les associations d'employés des services postaux, entre autres.

Pourquoi l'UPU envisage-t-elle une collaboration plus étroite avec les acteurs du secteur postal élargi?

L'UPU et ses Pays-membres envisagent la possibilité de renforcer la collaboration de l'UPU avec les acteurs du secteur postal élargi pour plusieurs raisons:

L'UPU a pour mission de stimuler le développement durable de services postaux universels de qualité, efficaces et accessibles; la prise en considération de tous les acteurs dans le réseau de l'UPU pourrait renforcer son caractère universel.

La coopération entre les opérateurs postaux nationaux et les acteurs du secteur postal élargi à l'échelle internationale pourrait être mutuellement bénéfique – les opérateurs postaux pourraient améliorer la durabilité de leurs modèles d'entreprise tout en offrant aux acteurs du secteur postal élargi l'accès à un réseau véritablement mondial pouvant s'étendre aux régions les plus reculées.

Discuter de la coopération à l'échelle mondiale avec tous les acteurs et partenaires du secteur postal pourrait contribuer à garantir des normes et des solutions techniques harmonisées et à améliorer les services pour la clientèle.

De nombreux opérateurs postaux nationaux entretiennent déjà des relations avec des acteurs du secteur postal élargi et disposent d'une autorité gouvernementale chargée de réglementer cette interaction. Il existe un vide réglementaire au niveau international que l'UPU pourrait combler.

Sur quoi portent les décisions du Congrès extraordinaire de Riyad 2023?

L'équipe spéciale de l'UPU sur l'ouverture de l'Union, actuellement dirigée par l'Algérie et les États-Unis d'Amérique, a élaboré une série de propositions sur l'ouverture de l'UPU fondées sur trois axes de travail: le premier porte sur les éventuelles modifications du cadre institutionnel de l'UPU, le deuxième sur la poursuite de l'ouverture de l'accès aux produits et services de l'UPU et le troisième sur la réforme continue de l'UPU.



Axe de travail 1 Cadre institutionnel

Cet axe de travail porte essentiellement sur les éventuelles modifications à apporter au Comité consultatif de l'UPU – un organe de l'UPU qui est actuellement ouvert aux acteurs du secteur postal élargi et relève du Conseil d'administration (l'organe de supervision de l'organisation). Bien que le Comité consultatif offre aux acteurs du secteur postal élargi un forum où ils peuvent discuter du secteur dans le contexte de l'UPU, son rôle dans les processus de prise de décisions est limité et parfois peu clair.

Les consultations menées dans le cadre de cet axe de travail ont débouché sur des propositions visant à renforcer le rôle du Comité consultatif dans les processus de l'UPU, notamment des propositions visant à:

clarifier les relations hiérarchiques entre le Comité consultatif et les organes de l'UPU dans le cadre du Règlement général de l'organisation;

permettre aux membres du Comité consultatif de soumettre des propositions, des contributions, des commentaires ou des avis sur les travaux des organes décisionnels de l'UPU;

étendre le statut de membre du Comité consultatif aux institutions du savoir;

permettre aux membres du Comité consultatif d'assister aux réunions de tous les organes de l'UPU, sans droit de vote.





Axe de travail 2

Produits et services

Dans le cadre de cet axe de travail, l'équipe spéciale a examiné les possibilités d'ouvrir des ensembles de produits et de services de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi en vue d'améliorer l'interopérabilité tout au long de la chaîne logistique postale internationale. L'équipe spéciale s'est concentrée sur trois domaines thématiques présentant un intérêt pour l'ouverture aux acteurs du secteur postal élargi:

Ensemble de mesures en matière d'interopérabilité/ d'interconnexion

1

Cet ensemble de mesures prévoit un accès sécurisé, efficace et rapide à certains produits et services qui contribuerait à la réalisation de la mission de l'UPU consistant à faciliter la communication entre les habitants du monde entier. Trois modèles commerciaux sont proposés, que les opérateurs postaux nationaux et les acteurs du secteur postal élargi peuvent adopter sur une base volontaire:

Étape 1



Étape 2



Étape 3



Modèle de l'insertion directe

L'objectif est de mettre en place les cadres opérationnels, techniques, juridiques et politiques nécessaires pour faciliter l'échange d'envois postaux entre les opérateurs postaux nationaux et les acteurs du secteur postal élargi.

Place de marché avec interopérabilité et interconnectivité du transport

Une solution qui mettra en correspondance la demande et l'offre de services de transport international certifiés par l'UPU pour les envois postaux et commerciaux.

Modèle de l'insertion au premier kilomètre

Cette solution fournirait des interfaces de l'UPU permettant aux acteurs du secteur postal élargi de saisir et de générer facilement les données postales requises par l'UPU pour expédier des envois par l'intermédiaire du réseau postal universel de l'UPU.

Ensemble de mesures écologiques

2

Ce train de mesures tient compte des objectifs communs des partenaires postaux et logistiques en matière de durabilité environnementale. Il prévoit des objectifs volontaires de réduction des émissions de carbone pour le secteur et une série de produits et services de l'UPU qui pourraient être ouverts aux acteurs du secteur postal élargi afin d'exploiter les synergies en faveur de l'action climatique. Pour plus de détails, voir la fiche d'information «Action climatique pour le secteur postal».

Ensemble de mesures sur les services financiers postaux

3

L'Arrangement concernant les services postaux de paiement de l'UPU définit les produits et services financiers postaux internationaux offerts par le réseau de l'UPU. Cet ensemble de mesures prévoit une modification de l'Arrangement concernant les services postaux de paiement afin de permettre une interconnectivité avec les fournisseurs de services de transfert électronique de fonds en dehors du réseau postal ainsi que la création d'un centre de connaissances qui soutiendrait le développement d'un réseau interconnecté de paiements postaux. Pour plus de détails, voir la fiche d'information «Avenir des services financiers».



Axe de travail 3

Réforme continue

Compte tenu des changements sectoriels rapides et continus, cet axe de travail prévoit un calendrier et des cadres structurels pour assurer l'évolution continue de l'UPU selon quatre orientations:

1

Maintenir l'Union parée pour l'avenir

Suivi continu des tendances, analyse et évaluation comparative.

Les activités dans ce domaine seraient réalisées par l'UPU avec le soutien des partenaires en matière d'échange de connaissances et du monde universitaire.

2

Cadres conventionnels et obligations des Pays-membres

La prise en considération des recommandations concernant les axes 1 et 2 permettra:

- de veiller à ce que les cadres conventionnels de l'UPU soient adaptés et mis à jour, le cas échéant
- d'évaluer et de mettre à jour les obligations conventionnelles des membres

3

Poursuite de la réforme institutionnelle

L'accent est mis sur l'accroissement de la valeur ajoutée apportée par l'UPU au secteur postal grâce à l'identification des domaines d'intérêt ainsi qu'à l'évaluation des possibilités de participation des acteurs du secteur postal élargi et des cadres de gouvernance de l'UPU.

Il est également tenu compte de la valeur ajoutée apportée par l'UPU en faveur de la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies par le biais du territoire postal unique.

4

Élaboration d'ensembles de produits et de services

L'accent est mis sur la poursuite de l'élaboration d'ensembles de produits et de services de l'UPU qui peuvent être ouverts aux acteurs du secteur postal élargi, notamment dans les domaines suivants:

- Recherche et communication
- Excellence opérationnelle

S'agit-il d'une idée nouvelle?

1999 – Le Congrès de Beijing 1999 autorise la création d'un groupe consultatif qui permettrait d'élargir la participation des parties intéressées aux travaux de l'Union.

2004 – Le Comité consultatif de l'UPU, créé par le Congrès de Bucarest et remplaçant le groupe consultatif, joue un rôle clé en amenant les acteurs du secteur postal élargi à participer aux travaux de l'organisation.

2012 – Le Congrès de Doha adopte la résolution C 26/2012, visant à promouvoir une plus large participation des parties prenantes sur la base du modèle dit des «3C»: consultation, collaboration et contribution.

2016 – Le Congrès d'Istanbul approuve l'accès des acteurs du secteur postal élargi à certains produits et services de l'UPU.

2019 – Le Conseil d'administration de l'UPU crée une équipe spéciale dédiée et chargée de poursuivre les réformes visant à améliorer l'engagement de l'UPU envers les acteurs du secteur postal élargi.

2020 – L'UPU organise le Forum de haut niveau sur l'engagement du secteur postal élargi et invite les acteurs du secteur postal élargi pour une vaste consultation au siège de l'organisation à Berne.

2021 – Le Congrès d'Abidjan décide de poursuivre les travaux de l'équipe spéciale sur l'ouverture. Les résultats de ces travaux seront présentés lors du Congrès extraordinaire de 2023.

2022 – L'équipe spéciale lance sa plus grande consultation sur l'élargissement de l'engagement de l'UPU auprès des acteurs du secteur postal élargi. 50% des postes, 77% des gouvernements, 76% des régulateurs et 100% des acteurs du secteur postal élargi ont exprimé la nécessité d'accroître le rôle du secteur élargi dans les processus décisionnels de l'UPU.

2022 – La composition du Comité consultatif de l'UPU est modifiée pour inclure des entreprises individuelles du secteur postal élargi en tant que principal groupe de membres.

2023 – L'UPU tient son quatrième Congrès extraordinaire en 2023 à Riyad, en Arabie saoudite, pour décider des plans pour l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi.



#UPUCongress
#UPUEC23

@upu_un @universalpostalunion
@universal_postal_union @universal-postal-union



www.upu.int